



## Règles de fonctionnement École Saint-Joseph-Alban

### Arrivée et départ de l'école

La surveillance des élèves est assurée aux périodes d'accueil, de récréation et de sortie. Ainsi, aucun enfant ne doit arriver avant les heures d'accueil (**8h19 et 12h46**) ni demeurer dans la cour de l'école après les heures de sortie (**11h38 et 15h35**).

#### Horaire de l'école

<b>8h19 :</b>	Accueil des élèves
<b>10h18 à 10h38 :</b>	<i>Récréation</i>
<b>11h35 :</b>	Fin de l'avant-midi
<b>12h46 :</b>	Accueil des élèves
<b>14h15 à 14h35 :</b>	<i>Récréation</i>
<b>15h32 :</b>	Fin de l'après-midi

Veuillez noter que tout retard sera noté et une rencontre avec la direction sera faite si la situation persiste.

Voici l'horaire du secrétariat de l'école :

Lundi :	am et pm
Mardi :	am
Mercredi :	am
Jeudi :	am
Vendredi :	fermé

Les portes de l'école demeurent barrées en tout temps pour la sécurité de tous. Veuillez-vous présenter sous les heures d'ouverture.

### Accueil et départ

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, **vous devez avoir une autorisation pour circuler dans l'école** durant les heures de classe (8h19 à 15h38). Si vous devez venir chercher votre enfant à l'école, veuillez aviser l'enseignante de votre enfant ou le secrétariat. Si quelqu'un vous laisse entrer, veuillez s'il-vous-plaît respectez l'espace d'attente qui se situe près de la porte d'entrée.

Quelqu'un s'occupera d'aller aviser l'enseignante de votre arrivée.

Pour les élèves quittant à pied ou à vélos, les parents devront remplir un formulaire d'autorisation disponible au secrétariat.

### **Absence des élèves**

La fréquentation scolaire est une obligation et les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation.

La motivation des absences se fait par le portail Mozaïk pour signaler et motiver les absences de votre enfant que ce soit pour une journée complète ou une période précise durant la journée. Il est dans votre devoir de motiver les absences le plus rapidement possible.

\*Il est à noter que Mozaïk comptabilise les retards comme des absences.

### **Fermeture ou suspension des cours**

Sur le site web du Centre de services scolaire des Chic-Chocs il est possible de vous inscrire aux alertes. L'*INFO SUSPENSION* vous avisera lors d'une suspension de cours ou d'une fermeture d'école. Nous vous invitons à vous inscrire grâce à votre numéro de téléphone mobile et de sélectionner notre école. Advenant que cette fermeture/suspension survienne pendant les heures de classe, le personnel quitte l'école après s'être assuré que chaque enfant soit en sécurité.

### **Transport scolaire**

Il est à noter qu'il n'y a pas de transport scolaire le midi.

Pour le départ en fin de journée, l'enfant est autorisé à débarquer seulement aux adresses inscrites à son dossier. Pour plus de détails, voir les règles de transport scolaire.

### **Dossier de votre enfant**

Il est de votre responsabilité d'informer l'école si les informations que nous avons concernant votre enfant changent au cours de l'année scolaire. Il est important de communiquer au secrétariat les changements concernant les numéros de téléphone, les personnes à rejoindre en cas d'urgence, séparation, changement d'adresse...

### **Protection de la jeunesse**

Selon la loi, le personnel de l'école est tenu de répondre aux questions sur un enfant lorsque le directeur la protection de la jeunesse en fait la demande. Ces questions se rapportent à l'hygiène corporelle, aux absences non-motivés, aux retards, aux collations, au manque de sommeil, aux travaux non faits, aux marques corporelles, sur la collaboration des parents, etc...

### **Signalement d'une situation de violence ou d'intimidation**

Pour signaler une situation de violence ou d'intimidation, que votre enfant soit impliqué ou non, vous pouvez vous adresser à notre intervenant pivot contre la violence et l'intimidation ou à la

direction d'école. Un résumé des définitions utilisées est disponible dans la section intimidation/violence de notre page web école (disponible via le site du Centre de services scolaire des Chic-Chocs).

\*Vous avez droit au respect et nos employés aussi. Nous ne tolérons aucune forme de violence envers notre personnel.

## Eau

L'eau n'est pas potable dans l'école. Ainsi, il y a une distributrice d'eau dans chaque classe. L'élève doit avoir sa bouteille identifiée pour la classe.

## Le club des petits déjeuners

Chaque matin, les enfants peuvent profiter d'une collation nutritive et équilibrée selon leur appétit et leur goût. Il respecte le Guide alimentaire canadien et les normes provinciales pour offrir au moins trois groupes alimentaires différents (fruit, produit céréalier et produit laitier).

## Billet médical/Médication

Lorsque l'enfant est dans l'impossibilité de suivre un cours (exemple éducation physique/récréation), un billet médical doit être fourni.

Si votre enfant doit prendre une médication à l'école, il est important de remplir le formulaire prévu à cet effet (disponible au secrétariat). Également, nous devrons avoir la posologie originale de la pharmacie. Il est interdit de laisser des médicaments à la disponibilité de votre enfant dans son sac d'école sans avoir prévenu son titulaire de classe remplir le formulaire requis. Cette démarche s'applique également au service de garde scolaire. L'administration d'une médication à l'école est une action exceptionnelle. Toute administration d'un médicament à l'école doit faire l'objet d'une acceptation de la direction d'école et un formulaire de consentement doit être signé. Veuillez prendre note qu'aucun membre du personnel ne sera autorisé à administrer une médication sans cette étape préalable. Vous devez vous adresser au secrétariat pour obtenir une copie du formulaire.

## Autorisations

En cours d'année, plusieurs sorties sont proposées. Vous recevrez en début d'année un formulaire d'autorisation pour ces activités. Les activités sont toujours gratuites, mais nous sollicitons la participation active des parents à la campagne annuelle de financement de l'école : **Je pince pour toi mon école!** qui se déroule à la fin de l'hiver.

## Utilisation du numérique

L'école possède une charte du numérique qui définit les règles claires de l'utilisation des outils numériques.